|  |  |
| --- | --- |
| Coordonnées de l'organisme candidat-bénéficiaire de l'autorisation:  ……………………..  …………………….  ………………………  Nos réf. :  Dossier traité par : ……  Fonction : ……..  Tél. : ….  e-mail : ……  Date : | Comité de Sécurité de l’Information  SPF BOSA  à l’attention de Ben Smeets  WTC III  Boulevard Simon Bolivar 30  1000 Bruxelles |

***Objet*** :engagement de conformité avec les conditions de l'autorisation générale reprise dans la délibération AF n° 33/2014 permettant aux services d'incendie (ou aux administrations des communes dont ces services dépendent) et aux zones de secours de consulter certaines données auprès de la Direction pour l'immatriculation des véhicules du SPF Mobilité et Transports.

Monsieur,

Je me réfère à la délibération AF n° 33/2014. Après avoir pris connaissance de ladite délibération, je m'engage à respecter toutes les obligations qu'elle impose.

Plus particulièrement, les données obtenues auprès de la DIV seront traitées conformément aux conditions définies dans cette délibération. Je m'engage dès lors :

* + à respecter le principe de finalité, c'est-à-dire à n'utiliser les données obtenues que pour obtenir le remboursement des frais d'une intervention des services d'incendie auprès des bénéficiaires de cette intervention ;
  + à n'obtenir de la DIV que le nom, le prénom et l'adresse du titulaire du numéro d'immatriculation, ainsi que la date d’immatriculation, la marque et le type du véhicule ;
  + à effacer les données dès qu'elles ne sont plus nécessaires et en principe à ne plus les conserver dès que la somme due a été payée ;
  + à informer les bénéficiaires auxquels une facture est adressée ;
  + à ne traiter les données qu'en interne et à ce que ce traitement ne soit effectué que par les personnes qui ont besoin de ces données pour l'exercice de leur fonction ;
  + à désigner les catégories de personnes qui ont accès aux données en décrivant leur fonction et à tenir cette liste de catégories de personnes à la disposition de la Commission de la protection de la vie privée ;
  + à préserver la confidentialité des données (notamment en n'accordant un accès aux données qu'aux personnes qui se sont engagées à respecter une obligation de confidentialité légale, statutaire ou contractuelle) ;
  + à prendre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles.

Je m'engage également, une fois l'autorisation accordée à l'organisme que je représente, à informer le Comité lorsque cet organisme n'est plus chargé de facturer les frais d'interventions des services d'incendie aux bénéficiaires de ces interventions.

En annexe, je transmets au Comité la déclaration de conformité relative à la sécurité des systèmes d’information faisant l’objet de le demande d’autorisation, dûment complétée et conforme à la vérité, ainsi que le questionnaire d’évaluation pour le candidat conseiller en sécurité.

Je prends note du fait que l'autorisation de réclamer à la DIV les données qui sont listées plus haut, n'est octroyée qu'à l'organisme que je représente, à condition que le Comité sectoriel pour l'Autorité Fédérale approuve nos mesures de sécurité.

Nous remercions d'avance le Comité de bien vouloir nous communiquer la date d'entrée en vigueur de l'autorisation générale reprise dans la délibération AF n° 33/2014 pour l'organisme que je représente.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature :

Nom du signataire :

Fonction :